

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 mai 2023

Référence
D2023-19

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	10

Vote
à l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le Jeudi 04 mai à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Charmont-en-Beauce s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/04/2023.

Présents : Mme PRUNET Delphine, Maire, M. MALON Stéphane, Mme PION Gabrielle, M. JOLIN Lionel, M. MENAULT Miguel, Mme PERON Adeline, M. BELTOISE Antony, Melle LAROYE Aurélie, M. LE MOAL David

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SAUVERVALD Margaux à Mme PRUNET Delphine

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Pithiviers

A été nommée secrétaire : Mme PERON Adeline

Objet de la délibération : Modification de devis acquisition d'une tondeuse

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération D2023-18 de la Commune de Charmont-en-Beauce en date du 30 mars relative à l'acceptation d'un devis pour l'acquisition d'une tondeuse ;

Vu les différents devis présentés pour l'acquisition d'une tondeuse nécessaire à l'entretien des massifs et zones enherbées ;

Considérant que le choix initialement porté par le Conseil Municipal pour l'acquisition d'une tondeuse de marque HONDA, Modèle HRN536 VKEA a été modifié pour l'acquisition auprès de la même entreprise retenue d'une tondeuse de marque HONDA, Modèle HRG466C1 SKEP ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

D'accepter le devis valant bon de commande de la société Loisirs Services, sise ZA Morailles, 7 Rue de la Garenne, 45300 Pithiviers-le-Vieil, d'un montant de 521,71 € HT, soit 626,05 € TTC, pour l'acquisition d'une tondeuse de marque HONDA, Modèle HRG466C1 SKEP.

Le Conseil Municipal mandate Madame le Maire pour la signature de tous documents relatifs à cette acquisition.

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/05/2023
Le Maire
Delphine PRUNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.